



**HAL**  
open science

## ”Précarité”, ”informalité” : une perspective Nord-Sud pour penser les dynamiques des mondes du travail

Paul Bouffartigue, Mariana Busso

### ► To cite this version:

Paul Bouffartigue, Mariana Busso. ”Précarité”, ”informalité” : une perspective Nord-Sud pour penser les dynamiques des mondes du travail. 6 ème congrès de l’Association Latino Américaine de Sociologie du Travail, Apr 2010, Mexico, Mexique. halshs-00446347

**HAL Id: halshs-00446347**

**<https://shs.hal.science/halshs-00446347>**

Submitted on 12 Jan 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VI ème congrès de l'ALAST.  
20-23 avril, Mexico

## **Précarité, informalité : une perspective Nord-Sud pour penser les dynamiques des mondes du travail**

**Paul Bouffartigue**

(LEST, UMR 6123, CNRS / Universités d'Aix-Marseille I et II, France)

**Mariana Busso**

(CEIL PIETTE del CONICET / Université nationale de La Plata, Argentine)

### **Introduction**

Les notions de précarité et d'informalité sont utilisées depuis plus de trente ans, notamment en sciences sociales, pour désigner des transformations majeures du monde du travail. Nous situant dans une perspective de sociologie de l'émancipation, attentive aux « compétences critiques des acteurs » (Boltanski, 2009) - et donc aux usages populaires de ces notions -, nous souhaitons montrer l'intérêt et les limites de ces deux concepts en les prenant en compte conjointement comme miroirs pour comprendre des dynamiques sociales de sociétés pour lesquelles ils n'étaient pas pensés initialement.

Dès son apparition, dans les années 1970, la notion de précarité est utilisée pour penser les statuts professionnels atypiques, situés en marge de la norme d'emploi et de travail. La notion d'informalité apparaît quant à elle dans le cadre de l'OIT en 1972 – avec l'idée de « secteur informel » - et s'inscrit d'emblée dans des débats sur ses définitions : s'agit-il de la taille des unités économiques concernées, avec leurs implications sociales, politiques et économiques, ou du travail non enregistré ? (Lautier, 1994).

En France, on parle d'abord d'« emploi a-typique » ou de « forme particulière d'emploi » pour désigner des transformations importantes du monde du travail, mais vus initialement comme secondaires, subordonnés à la norme, entendue comme celle de l'emploi salarié typique. Il est vrai que dans la tradition française le droit du travail affirme une norme à prétention universelle tout en prévoyant de multiples possibilités de dérogation à cette norme. C'est le cas pour ce qui concerne le travail intérimaire, et plus largement toutes les formes d'emploi à durée déterminée, pour lesquelles les conditions d'utilisation sont, en principe, strictement réglementées. Mais en même temps, en France comme dans d'autres pays, on observe des usages sociaux plus extensifs, qui s'écartent de ce que prévoit la loi. Par exemple, les emplois à durée limitée sont massivement utilisés comme moyens d'évaluer et de sélectionner de la main-d'œuvre, et comme outils d'abaissement du coût salarial.

En France le concept de précarité a connu une grande extension à partir des années 1990. Non directement utilisable pour les comparaisons internationales, y compris au seul niveau européen (Barbier, 2005), cette catégorie a été associée à des interprétations à tonalité pessimiste des évolutions d'ensemble de la société, insistant sur la tendance à la dégradation de la condition salariale. Dans cette perspective plusieurs auteurs soutiennent que la précarité ne se situe plus à la marge mais au centre du nouvel ordre social (Castel, 1995 ; Paugam, 2000 ; Caillé, 1994).

La multiplication de formes dégradées de la condition salariale – qui se rencontre aussi dans le « travail informel » - est un phénomène qui, avec des spécificités, s'observe aussi dans d'autres pays, entre autres en Argentine. Avec une histoire du travail marquée par la généralisation de l'emploi salarié capitaliste « typique », où les garanties et protections sociales sont associées à des relations contractuelles à durée indéterminée et à un fort pouvoir des organisations syndicales, ce pays a connu l'expansion d'autres formes d'emploi.

Dans cette communication nous analyserons les deux catégories qui ont cherché à rendre compte des formes "atypiques" de travail et d'emploi. Précarité et informalité sont pris en considération sur la base de confrontations entre les expériences qui sont celles de pays du "Nord" et de pays du "Sud", principalement la France et l'Argentine. Malgré les différences multiples et évidentes entre les deux pays ( historiques, économiques, politiques, culturelles, etc.), il est légitime de les rapprocher. En France, a prédominé une norme d'emploi stable dans laquelle la référence à la fonction publique a joué un rôle central, et c'est le pays du Nord dans lequel la notion de précarité connaît l'usage le plus extensif à partir des années 1980, sans équivalent dans d'autres pays européens. L'Argentine est, quant à elle, l'un des pays d'Amérique latine dans lesquels la société salariale s'est le plus étendue après la seconde guerre mondiale, et où l'économie informelle a été le moins développé jusqu'aux années 1960-1970, comparativement à d'autres pays du continent (Pérou, Bolivie...)

Compte tenu des particularités de ces pays par rapport à leurs voisins il est intéressant d'étudier l'utilisation et la signification des catégories de précarité et d'informalité dans leurs deux contextes nationaux et selon leurs domaines d'utilisation : politique, institutionnel, universitaire et populaire. A cette fin on commencera par situer les conditions sociohistoriques d'apparition des deux concepts, pour terminer en évoquant les possibilités de les repenser en prenant en considération les caractéristiques des phénomènes qu'ils visent.

## **1- Les conditions socio-historiques d'émergence des deux catégories**

Ces deux catégories, comme catégories analytiques et critiques, désignent toutes deux des formes d'insertion professionnelle a-typiques ou a-normales, distinctes des caractéristiques des « vrais emplois ». Malgré les efforts des sciences sociales pour les définir, elles demeurent polysémiques, et circulent entre les champs académique, institutionnel, politique et populaire . Cependant elles demeurent marquées par leurs origines distinctes : la précarité est issue du champ politique, l'informalité du champ institutionnel.

En France on commence à parler de « précarité » dans les années 1970-1980 en rapport avec le statut juridique des emplois qui dérogent au contrat de travail à durée indéterminée, emplois baptisés alors « formes particulières d'emploi » ou « emplois a-typiques ». La multiplication des formes précaires d'insertion professionnelle a conduit à des débats nourris sur la crise de la société salariale, avec des interprétations divergentes, notamment entre lectures néo-durkheimiennes (Castel, 1995; Paugam, 2000) et néo-marxistes (Cingolani, 2009; Bérout et Bouffartigue, 2009).

La problématique du travail informel apparaît dans la décennie 1970, plus précisément en 1973, avec la publication d'un rapport sur le Kenya rédigé par Keith Hart (Hart, 1973). En Amérique latine ce concept génère des débats qui tournent principalement autour de trois perspectives, dénommées « légaliste », « structuraliste » et « dualiste » (Portes, 1995 ; Lautier, 1994). Les discussions théoriques rencontrent généralement des limites au moment de

l'opérationnalisation du concept à partir des données statistiques existant dans les divers pays. C'est pour cette raison que le courant dualiste, soutenu par l'OIT, l'a emporté. Il définit le secteur informel par des unités productives caractérisées par une facilité d'entrée, une faible séparation entre travail et capital, une utilisation intensive de la main-d'œuvre et une division minimale du travail. En termes empiriques, ce secteur renverrait au travail familial non rémunéré, au travail indépendant, aux salariés et patrons des toutes petites unités (moins de cinq employés), et au travail domestique.

En 2002 la 90<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur le Travail de l'OIT a remplacé le concept de "secteur informel" par celui d' "économie informelle". Victor Tokman remarque que "la nouvelle définition de l'OIT implique qu'à l'univers délimité par la conception antérieure du secteur informel qui inclut les travailleurs et les propriétaires de micro-entreprises, des services domestiques et de travailleurs en « freelance », il faut ajouter les travailleurs sans protection, indépendamment du fait qu'ils sont dans de grandes ou dans de petites ou moyennes entreprises, pour définir l'économie informelle" (Tokman, 2004 : 218).

Malgré les discussions théoriques innombrables autour du concept, au cours des vingt dernières années, le terme de travail informel, inscrit en général dans la perspective "légaliste" de Hernando De Bocage, est devenu un terme courant en sciences sociales. Pour cet auteur toutes ces activités informelles se situent en marge de la loi, elles sont clandestines et donc réprouvées ou combattues par les organismes étatiques, et englobent des activités liées à l'habitat, au commerce, au transport, etc. Selon cet auteur, et en relation avec l'idéologie néolibérale qui se développe au cours des années quatre-vingt-dix, l'origine du secteur peu informel tient à l'excès de régulation étatique et au défaut d'un droit participatif qui octroierait aux citoyens davantage de liberté d'entreprendre.

C'est à partir des années 80, et principalement au cours des années 90, période de transformations consécutives à la radicalisation des politiques néolibérales, que les catégories de travail informel et de travail précaire intègrent le vocabulaire courant des sciences sociales du travail, à chaque fois qu'elles cherchent à rendre compte de la réalité des modes d'insertion dans le travail, des latino-américains en général et des argentins en particulier. Ces termes ont été largement utilisés pour décrire les transformations profondes du monde du travail au cours de la décennie 1990, en particulier le développement de la flexibilité de l'emploi et du travail au noir.

En Argentine, à la fin des années des 90 et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, dans le cadre d'un fort développement du chômage - licenciements massifs, fermetures d'entreprises – le développement des emplois exercés dans des "conditions légales faibles", pour une durée déterminée, et non couverts par l'ensemble des garanties et protections sociales, s'inscrivent dans un processus de précarisation du travail qui s'observait déjà dans d'autres pays du monde. Dans le même temps les formes hétérogènes et multiples d' "autoemploi" et/ou d'emplois "non enregistrés" se sont étendues, sous cette appellation ambiguë de travail informel, y compris dans des entreprises qui continuaient à employer légalement une partie de la main-d'œuvre (Quijoux, 2009).

L'étude de la précarité en Argentine a été principalement réalisée selon deux perspectives, juridique et contractuelle d'une part, sociologique d'autre part. La première soutient qu'il y a emploi précaire là où la relation contractuelle n'est pas stable ( agences d'emploi intérimaire, faible coût de licenciement, longues périodes d'essai etc..), ou là où l'organisation du travail présente des caractéristiques d'instabilité/imprévisibilité ( horaires flexibles, polyvalence...) (Pok, 1992; Neffa, 2008). La deuxième perspective reprend les travaux de Serge Paugam (2000). Aux côtés de la notion de *précarité de l'emploi*, caractérisé par une forte vulnérabilité économique et par une restriction des droits sociaux, il avance la catégorie de *précarité du*

*travail*. Cette dernière renvoie aux situations où le salarié est privé de la reconnaissance tant matérielle que symbolique de son activité, et ne trouve donc pas de motif de satisfaction dans son emploi.

Si en Amérique Latine les chercheurs en sciences sociales ont multiplié les débats autour de la catégorie d'informalité, le terme n'a que fort peu été repris comme catégorie analytique dans les pays avancés comme la France. Cela n'a pas empêché, comme nous le verrons plus loin, des recherches à partir des notions de "travail au noir" ou d' "économie souterraine".

## **2- Apports et limites pour la compréhension du monde du travail**

Quelques exemples pris France, en Argentine, et dans d'autres pays d'Amérique latine permettent d'illustrer la diversité de contextes sociétaux de mobilisation, d'appropriation, de redéfinition ou de rejet des dites catégories. On distinguera quatre différents domaines : le politico-syndical, l'institutionnel, le monde académique, et celui de l'expérience quotidienne et populaire.

C'est en France que la notion de précarité est le plus utilisée (Barbier 1985). Elle circule intensément entre les quatre domaines. En premier lieu elle se trouve associée à la notion d'emploi : un emploi précaire est une relation de travail salariée qui s'écarte de la norme juridique de l'emploi appelé "stable", c'est-à-dire qui ne répond pas aux caractéristiques d'un contrat à durée indéterminée (dans le secteur privé) ou d'un poste permanent (dans le secteur public). Étendre cette notion en considérant qu' *occuper un emploi précaire signifie ipso facto être un salarié précaire* est très discutable. Mais c'est une tendance dans l'activité syndicale. Ainsi une enquête intersyndicale récente, dénommée "Précaires dans l'Enseignement supérieur et dans la Recherche Publique" se présente comme étant destinée à "toutes les personnes qui sous une forme ou une autre travaillent dans l'éducation supérieure et dans les organismes publics de recherche, dans le cadre d'un emploi précaire". Mais la recherche montre que ces deux notions – *être en emploi précaire*, et *être précaire* – ne se superposent pas.

En France, la catégorie de précarité suscite d'intenses débats en sciences sociales, nourrie par ailleurs par une excellente connaissance statistique des formes instables d'emploi, facilitée par leur forte formalisation juridique. Elle prend souvent place dans des interprétations théoriques globales relatives aux transformations des mondes du travail ou de la société salariale. Un important courant de recherche, neodurkheimien (Castel, 1995; Paugam, 2000), met l'accent sur la profondeur de la déstabilisation de la société salariale associée au développement d'une précarisation professionnelle. Cette dernière ne touche pas qu'à l'emploi, mais aussi au travail, et au-delà, au lien social et à la citoyenneté. Un autre courant de recherche, néomarxiste (Cingolani, 2009; Bérout et Bouffartigue, 2009), retient également une approche la précarité élargie au-delà de l'emploi : cette notion peut être appliquée au travail et aux droits sociaux. Mais ce dernier courant est plus attentif aux modalités populaires et juvéniles de réappropriation de l'instabilité salariale et aux formes de résistance sociale qu'elle suscite. Cette dernière perspective met l'accent sur l'enjeu politique de la précarité : plus que d'instabilité d'emploi, il s'agit de l'accentuation du contrôle exercé par le capital sur les mouvements de la force de travail, ce qui favorise le développement d'un "salarial bridé" (Moulier-Boutang, 1998), pour lequel la possibilité de changer d'employeur est, de fait, limitée, sinon interdite. Au-delà d'une déstabilisation du salariat donc, il s'agit au travers de ce concept de penser les nouvelles modalités de soumission et de contrôle des classes populaires (Lelay, 2007). Les deux courants de recherche s'accordent toutefois sur la

nécessité de penser la catégorie de précarité de manière relationnelle, et de la concevoir comme un processus et non comme un état (Appay, 2005).

En Argentine la même catégorie de précarité s'est vue utilisée de manière croissante depuis le début des années 2 000, en particulier dans la sphère du syndicalisme et des mobilisations sociales. On peut citer, entre autres, l'exemple de la "Coordonnation de travailleurs précaires de la ville du Buenos Aires", ou du groupe des "Jeunes scientifiques précaires", ou encore du "collectif La Forge". La première a surgi à la fin de 2006, à l'initiative d'un groupe d'étudiant(e)s des facultés de Philosophie et de Lettres et Sciences Sociales de l'UBA. Cette organisation, créée en dehors des structures corporatives, regroupe des enquêteurs, des opérateurs téléphoniques, des stagiaires, des couturiers, des enseignants du secteur privé, des livreurs en moto, et d'autres travailleurs considérés comme "personnels jetables".

Les boursiers du système scientifique national ont été réunis en s'auto-désignant comme "Jeunes scientifiques précaires" vers la fin de l'année 2005, argumentant qu'ils travaillent à temps plein dans la recherche pendant 5 ans, et produisent des connaissances. Cette activité n'est pas considérée comme une relation de travail, et la rémunération n'est pas considérée comme un vrai salaire. Le collectif "La Forge", qui se désigne comme "un collectif de travailleurs et de travailleuses précaires" fait partie du "Front Populaire Darío Santillán" et dénonce les relations de travail précaires, principalement dans le cadre de l'emploi public.

En Uruguay, la catégorie de précarité est surtout utilisée pour rendre compte de la grande *précarité sociale*, faisant référence, centralement, à la situation qui est celle de la population la plus pauvre et la plus défavorisée, habitant en bidonvilles, ou pour désigner des *travaux précaires*, entendus comme ceux qui sont réalisés dans des conditions de travail particulièrement difficiles. Par contre, elle n'est pas utilisée pour désigner les emplois instables ou temporaires, comme le montre l'exemple qui suit. Dans l'entreprise Coca Cola de Montevideo, qui emploie environ 550 salariés, on peut identifier quatre types différents de contrats de travail non stables – sans compter les travailleurs d'entreprises sous-traitantes : "temporaires", "occasionnels", "éventuels" et "à temps partiel". Cependant, aucun d'eux - pas plus que l'ensemble qu'ils forment - n'est dénommé "précaire", ni par le syndicat, ni par les travailleurs. Sans doute parce que la plupart de ces travailleurs sont en fait ce que nous pouvons nommer des "précaires stabilisés" : malgré le fait qu'il s'agit des relations de travail juridiquement faibles, la stabilité objective de la plupart d'entre eux dans les postes de travail, et la perception de leur condition salariale comme plutôt positive, comparée aux conditions générales du marché de travail local – notamment en termes de niveau de salaires et de stabilité effective de l'emploi – semblent former les principales raisons qui expliquent l'absence d'utilisation à leur sujet des mots précarité ou précaires.

Symétriquement, en France la catégorie d'informalité n'est pratiquement pas utilisée pour faire référence aux activités ainsi désignées dans les pays du Sud. Le langage académique utilise plus volontiers les notions d' "économie souterraine", ou "clandestine", voire d' "économie criminelle", ainsi que la catégorie plus large de "travail au noir". Cette dernière désigne des activités rémunérées mais non déclarées, réalisées en général par des personnes qui possèdent d'autres ressources déclarées, qu'elles soient issues de l'exercice d'un emploi déclaré ou d'allocations ou de revenus de la protection sociale.

En Argentine la catégorie de travail informel a été amplement discutée dans le monde académique. On la retrouve dans le langage populaire, mais sous l'appellation de "travail noir", et n'est mobilisée en tant que telle ni par les organisations sociales ni par les travailleurs directement visés par cette notion. On observe cependant l'existence de multiples organisations de travailleurs informels qui se sont associés à partir d'une appartenance à la

même situation de travail. Mais dans leurs discours ils mobilisent toujours d'autres référentiels identitaires, qui sont souvent d'ordre extra professionnels.<sup>1</sup>

Le Pérou est un des rares pays où la catégorie d'informalité est appropriée dans le champ politico-social. On y trouve des syndicats reconnus qui se désignent eux-mêmes comme organisations de travailleurs informels, et dont les revendications traduisent la situation informelle de leurs membres. Au Venezuela aussi on trouve des organisations de travailleurs informels, en particulier de travailleurs forains, qui mettent en avant, notamment, des revendications de réglementations spécifiques (García Rincón, 2006). Inversement, en Argentine, l'appellation "informel" est repoussée par les travailleurs concernés compte tenu de sa forte association symbolique avec l'illégalité (Busso, 2007).

Au-delà de l'expérience péruvienne, l'existence d'organisations de travailleurs affichant la notion d'informalité dans leur identité semble davantage répondre initialement à des initiatives de grandes institutions ou ONG qu'à des formes d'auto-organisations des travailleurs concernés. C'est explicite dans le cas de grandes organisations internationales comme WIEGO - "Women in Informel Employment Globalizing and Organizing" -, née dans des pays d'Asie et d'Afrique avant de s'étendre rapidement aux autres continents, qui cherche certes à réunir des travailleuses informelles de diverses parties du monde, mais surtout à favoriser des études et des recherches autour de cette problématique.<sup>2</sup>

Cependant, il existe des syndicats ou des centrales syndicales traditionnelles dans diverses parties du monde qui ont commencé à affilier les travailleurs informels et qui ont repris leurs revendications en tant que demandes collectives, bien qu'elles n'affichent pas le mot "informel" dans leur nom. C'est le cas par exemple de SEWA (Self-Employed Women's Association), l'une des organisations des travailleurs informels les plus importantes du monde, mais qui mobilise dans son appellation d'autres référentiels – en l'occurrence ceux de "femmes", et d'"indépendant". On trouve également d'autres organisations syndicales qui permettent l'affiliation de travailleurs ou d'organisations de travailleurs informels et reprennent leurs revendications.<sup>3</sup> Ces deux types d'exemples montrent comment certaines organisations reconnaissent et revendiquent les problématiques des travailleurs informels – la catégorie fait donc sens dans le domaine politico-social – même si les travailleurs concernés refusent de se définir à partir de cette catégorie, laquelle ne fait donc pas sens dans l'expérience et le langage populaires.

---

<sup>1</sup> Nous entendons par référentiels identitaires non strictement liés au travail des repères situés dans l'espace et dans le temps à partir desquels les sujets se positionnent en rapport avec des entités étrangères, et qui renvoient aux sphères de la socialisation biographique et familiale. Le cas des travailleurs des foires commerciales urbaines de la ville de La-Plata (l'Argentine) a été amplement analysé dans nos travaux antérieurs à partir de ces formulations théoriques (Busso, 2007).

<sup>2</sup> WIEGO est un réseau global de recherche et d'action politique qui cherche améliorer le statut social des travailleurs pauvres, spécialement des femmes, dans l'économie informelle. (...) Le réseau WIEGO est composé de 150 organisations membres actifs et de quelques centaines d'Associés relevant de plus de 100 pays. Les Membres et les Associés du réseau WIEGO proviennent des trois grands groupes de participant(e)s : organisations de travailleuses informelles ; institutions de recherche, statistiques et académiques; et agences de développement de divers types (non-gouvernementales et intergouvernementales). Le réseau réunit près d'un millions de travailleurs informels. Son siège est à l'Université de Harvard aux États-Unis. Pour plus d'information : [www.wiego.org](http://www.wiego.org)

<sup>3</sup> En Asie, la confédération des syndicats de Hong Kong ; en Europe : l'IG Metall en Allemagne ; la FILTEA-CILS en Italie et la FNV Vrouwenbond aux Pays Bas ; en Amérique Latine : la CUT ; Force Syndicale au Brésil ; la CROC au Mexique ; la CTV au Venezuela ; la CUT au Pérou ; la CTA et la CGT en Argentine, entre autres (Castillo et Orsatti, 2005; Busso, 2007, 2009)

Identifier des exemples de travailleurs informels organisés n'implique pas de partager le point de vue de ceux qui, selon nous, surestiment leurs potentialités d'autonomie et d'orientation alternative de développement, comme c'est le cas chez Serge Latouche (1998). Les approches de Bruno Lautier (1994) et de Claude de Mires (2008) nous semblent plus réalistes, qui soulignent l'extrême diversité des activités informelles, seulement une partie d'entre elles, et dans des conditions déterminées, pouvant devenir porteuses d'alternatives économiques et politiques.

Au risque de simplifier des discussions complexes il est possible de résumer les usages distincts des deux concepts dans les deux contextes sociétaux sur lesquels nous focalisons l'analyse (France et Argentine), et dans les quatre domaines identifiés : institutionnel, académique, politico-social et populaire.

### **Appropriations des catégories de précarité et d'informalité en France et en Argentine**

| <b>Pays</b>   | <b>France</b> | <b>Argentine</b>         |
|---|---------------|--------------------------|
| <b>Précarité (de l'emploi)</b>                                |               |                          |
| Institutions (Etats, grandes ONG...)                          | oui           | oui                      |
| Recherche, monde académique                                   | oui           | oui                      |
| Socio-politique   | oui           | oui                      |
| Populaire   | oui           | non                      |
| <b>Informalité (du travail, des activités économiques...)</b> |               |                          |
| Institutions (Etats, grandes ONG...)                          | non           | oui                      |
| Recherche, monde académique                                   | oui           | oui                      |
| Socio-politique   | non           | non                      |
| Populaire   | non           | oui<br>(travail au noir) |

Ce tableau éclaire le grand contraste entre les usages sociaux des deux catégories. S'oppose d'abord la force de l'usage populaire de la notion la précarité en France à la faiblesse ou l'absence d'appropriation populaire de la catégorie d'informalité en Argentine (comme d'ailleurs en Uruguay). Si l'usage de la notion de précarité, appliquée à l'emploi, s'accroît dans les langages académique et politico-social en Argentine, en France celui-là d'informalité est resté confiné dans les cercles étroits d'experts. Si nous faisons le même exercice pour le cas uruguayen nous dirions que la catégorie de précarité est seulement reprise dans le domaine académique, et celle d'informalité est utilisée dans ce dernier domaine ainsi que par les institutions.

En résumé, nous pouvons affirmer que la notion d' "informalité" a permis d'essayer de comprendre certains phénomènes qui n'ont pas pu être, pour l'heure, être appréhendés à partir d'autres catégories. Elle a permis d'orienter de nombreuses recherches vers des activités "invisibles" à partir du seul échafaudage théorique classique de la sociologie du travail. On peut considérer enfin qu'elle a facilité l'identification d'organisations et de mouvements de travailleurs, y compris quand ces derniers se définissent d'abord à partir d'autres registres que professionnels. Son ambiguïté et sa polysémie font cependant toujours courir le risque de tomber dans des définitions soit restrictives, exclusivement académiques et éloignées du sens commun, ou au contraire, très larges, couvrant par exemple la plupart des situations de travail dans des pays latino-américains où le "travail formel" est très minoritaire.



Dans le cas du terme "précarité" son utilisation pour rendre compte de situations de travail atypiques comporte aussi des paradoxes, puisqu'il est utilisé parfois dans un sens très restrictif - la précarité *de l'emploi*, dans son acception juridique, formelle-, ou inversement, dans un sens très large, appliqué à la limite à l'ensemble des situations de travail contemporaines. Cependant ces deux catégories peuvent être utilisées de manière conjointe pour mettre en évidence des dynamiques majeures au sein du monde du travail contemporain, notamment des dynamiques de domination et de résistance.

### 3- Au-delà de la “précarité” et de l’ “informalité” ?

La force de catégories de précarité et d'informalité tient également à l'absence de concepts alternatifs pour décrire et interpréter les réalités sociales qu'elles visent. Il semble donc nécessaire désormais d'aller au-delà, en prolongeant les développements les plus novateurs qu'elles ont permis. Il s'agit fondamentalement d'enjeux politiques, dès l'ors que l'on admet que le principal intérêt de ces catégories est qu'elles permettent d'approcher les nouvelles formes de domination et la résistance des milieux populaires, ainsi que leurs nouvelles formes de segmentations, de divisions, ou de réunifications potentielles.. Leur intérêt est aussi d'inciter à reconsidérer les conditions de la promotion ou la reconstruction de la citoyenneté, en relation avec ses formes de participation populaire aux activités économiques. Les mouvements sociaux agissent ici au travers de fortes contradictions. Le défi posé aux chercheurs est de savoir puiser dans l'expérience populaire de la "précarité" et de l' "informalité" et des diverses stratégies de résistance, d'initiative et d'auto-organisation dont elle est porteuse, pour y découvrir des manières alternatives de penser ces phénomènes. Dans quelle mesure ces dernières pourraient dessiner d'autres perspectives de sécurisation des conditions d'existence que celles qui ont été édifiées autour du travail salarié classique ?

Comme nous l'avons soutenu, ces deux catégories ont pu et peuvent, sous quelques conditions, être encore mobilisées par la sociologie pour décrire, comprendre et interpréter les dynamiques du monde du travail au Nord comme au Sud. Parmi ces conditions, il importe de repréparer la variabilité des usages sociaux des dits concepts selon les contextes sociétaux et les domaines sociaux de leur usage. En particulier, nous avons mis l'accent sur une question clef à nos yeux : dans quelle mesure sont-ils présents et font-ils sens dans les expériences populaires du monde du travail ?

De ce point de vue, le contraste est considérable entre, d'une part, la puissance et la polysémie de la catégorie de “précarité” en France, jusque dans l'expérience et le langage populaires, et d'autre part, la faiblesse ou l'absence de la notion d' "informalité", au sens académique du terme, dans les mondes sociaux vécus qui sont ceux des groupes sociaux argentins ou uruguayens ainsi désignés. En France, la dimension critique, normative et polémique de la notion de “précarité” apparaît clairement liée à ses usages politico-sociaux. La recherche le prend partiellement en compte, s'inscrivant ainsi dans une continuité avec l'étymologie du mot, laquelle contient l'idée de la dépendance à l'égard de l'arbitraire d'un *alter* puissant (“obtenu par la prière”). Au-delà de l'instabilité de l'emploi, il s'agit donc de l'enjeu du retour aux formes de domination du travail caractérisées par la soumission arbitraire à l'autorité hiérarchique ou patronale. Mais en même temps, ce retour se heurte aux résistances sociales fondées sur une série de ressources héritées de l'histoire du mouvement syndical et ouvrier et de ses conquêtes.

En Argentine et Uruguay l'usage du terme “informalité”, dans son acception académique, reste limitée aux cercles d'experts et aux nomenclatures statistiques. Cela n'empêche pas des

chercheurs de le reprendre comme clé de lecture du monde de travail, même s'ils mettent l'accent aussi sur ses implications politiques. En effet, il permet de poser "le problème majeur (...) de la restauration de la capacité de régulation institutionnelle de l'économie de la part de l'État, sur la base de l'émergence d'une nouvelle citoyenneté qui réunirait "formels" et "informels" au sein d'une nouvelle catégorie de citoyen" (Lautier, 1994 : 109). Mais, malgré les tentatives de certaines ONG et de certains syndicats pour organiser les "travailleurs informels", sauf en de rares exceptions cette appellation ne fait pas sens dans les populations concernées, y compris quand elles se mobilisent pour améliorer leurs conditions d'existence. Ce qui veut dire que c'est à partir d'autres manières de se définir, de penser et de critiquer le monde social que ces groupes se mettent en mouvement.

Une sociologie préoccupée, comme nous y invite L. Boltanski (2009), d'articuler des capacités descriptives à des capacités critiques, doit être plus attentive aux compétences critiques présentes dans ce que disent et font les "travailleurs informels", la plupart du temps au travers de tout autres catégories que celles de l' "informalité". A trop vouloir plaquer la catégorie d' "informalité" pour désigner les pratiques économiques et sociales des groupes concernés, on risque de la faire fonctionner comme écran aux subjectivités sociales et politiques des milieux populaires concernés. Ce serait probablement également le cas pour la nouvelle catégorie de "travail décent", à travers de laquelle l'OIT et le mouvement syndical cherchent à définir de nouvelles normes de travail souhaitables susceptibles à leurs yeux de mobiliser les travailleurs situés dans le monde du "travail indécemment"

Cela est vrai pour d'autres catégories sociologiques, comme celle de "classes populaires", très utilisée par une sociologie aux accents misérabilistes, inspirée de P. Bourdieu, en substitution à celle d'une "classe ouvrière", désormais privée de sa conscience de classe (Moucharik, 2008). Si en France la catégorie de "précarité" a pu échapper en partie à cette pente misérabiliste c'est parce qu'une autre sociologie permet de comprendre que "malgré des dépendance et des fragilités renforcées, une subjectivité conflictuelle peut naître de l'expérience même des rapports sociaux dans l'activité du travail quotidienne et s'exprimer dans des formes *sui generis*" (Béroud et Bouffartigue, 2009, p. 334). Dit autrement, cette catégorie n'empêche pas de comprendre les ambivalences et les résistances associées à l'expérience du travailleur précaire, par exemple quand l'instabilité de l'emploi est stratégiquement mobilisée pour mettre à distance les difficultés associées au travail salarié, ou qu'elle permet de dédramatiser les risques de sanctions provoqués par un engagement dans l'action collective.

Le renouvellement de formes de domination et de résistance à la domination au travail, et, plus largement, les transformations des formes d'existence des milieux populaires, et des manières dont ils s'adaptent ou résistent, sont, de notre point de vue, à la fois éclairées et masquées par les notions de "précarité" et d' "informalité". Il en est de même pour les processus de fragmentation et de hiérarchisation du monde du travail et des milieux populaires comme des mouvements sociaux qui cherchent s'opposer à ces processus.

Le mouvement syndical, considérablement affaibli, ne semble pas condamné à disparaître. Mais il est menacé de marginalisation parmi les travailleurs et les populations précarisées. En France, des luttes importantes récentes de travailleurs précaires, accompagnées par des organisations syndicales<sup>4</sup>, et la prise de conscience en cours de la nécessité impérieuse d'adaptation des structures syndicales aux nouvelles réalités salariales montrent que l'avenir du syndicalisme reste ouvert. La conflictualité sociale persiste, même si elle est moins visible que par le passé, et même si elle se limite souvent à obtenir la simple application du droit du

---

<sup>4</sup> On peut mentionner ici la mobilisation collective de plusieurs milliers de travailleurs sans papiers à partir du printemps 2008 dans la région parisienne, initiée principalement par la CGT

travail (Giraud, 2009). Mais le contexte défensif dans lequel les salariés se trouvent est loin de faciliter une action offensive pour reformuler les droits des travailleurs et la protection sociale dans une perspective de nouvelles garanties professionnelles et sociales.

À cette difficulté rencontrée au Nord - où le travail salarié et les droits sociaux et civiques associés continuent d'être la norme - pour organiser et pour défendre les "travailleurs précaires" fait écho la difficulté identifiée au Sud pour organiser et défendre les "travailleurs informels". Ici aussi et plus encore, l'application minimale des droits du travail basés sur la norme salariale risque de limiter l'horizon de l'action collective. C'est pourtant au Sud que paraît le moins contournable une réinvention des formes de protection et la garantie des conditions d'existence et des modes d'accès à la citoyenneté. Mais pour l'heure, au Nord comme au Sud, il semble que ce soit toujours à partir de la centralité de la norme d'emploi salarié capitaliste que les organisations syndicales pensent la sécurisation des conditions d'existence. Et même quand des syndicats traditionnels tentent d'intégrer des mouvements sociaux inscrits dans des activités « informelles » cela ne va pas sans fortes tensions.<sup>5</sup>

Au Nord comme au Sud, le syndicalisme est mis au défi de repenser et de représenter un monde du travail fragmenté par les processus de precarisation et d'informalisation. Les formes de domination et de la résistance générés par ces processus sont souvent bien distincts de ceux sur lesquelles il s'est appuyé pour construire sa propre identité. C'est sans doute à partir d'un important travail sur lui-même et d'une prise en compte de l'expérience de mouvements sociaux représentatifs d'autres secteurs populaires que le syndicalisme pourrait surmonter ce défi.

---

<sup>5</sup> Un responsable national de la CTA argentine nous a rapporté les difficultés de cohabitation en sein de cette centrale syndicale entre, d'une part, les syndicats de travailleurs salariés, qui, selon lui, luttent pour la défense des conquêtes ouvrières et conservent des idéaux politiques allant au-delà du monde du travail au sens strict, et, d'autre part, les mouvements sociaux issus des quartiers, qui mettent d'abord en avant des revendications matérielles, concrètes et spécifiques.

## Bibliographie.

- Appay B. (2005) ; *La dictature du succès. Les paradoxes de l'autonomie contrôlée*, L'Harmattan.
- Barbier J.C. (2005) ; « La précarité. Une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale », *Revue Française de Sociologie*, vol 46-2, p. 351-371.
- Barnier L.M. et Perrin E. (2009) ; « Des « papiers pour tous » à la régularisation par le travail. La grève d'avril 2008 et la CGT », in Beroud S., Bouffartigue P. (Dir.), *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, La Dispute p. 289-304
- Beau A.S. (2009) ; « La gestion de la main d'œuvre dans le grand commerce : un usage continu de la précarité (XIXe-XXe) », in Beroud S., Bouffartigue P. (Dir.), *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, La Dispute, p. 45-58.
- Beroud S., Bouffartigue P. (Dir.) (2009) ; *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, La Dispute.
- Boltanski L. (2009) ; *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation* Gallimard.
- Busso, M.(2007); "Trabajadores informales en Argentina: ¿de la construcción de identidades colectivas a la constitución de organizaciones?" Tesis doctoral, Universidad de Buenos Aires- Université de Provence. Disponible en <http://halshs.archives-ouvertes.fr/>
- Busso, M. (2009); « Contra viento y marea: La organización de los trabajadores informales en la Argentina contemporánea » en Abal Medina et al *Senderos bifurcados. Prácticas sindicales en tiempos de precarización laboral*, Ed. Prometeo, Buenos Aires. En prensa.
- Caillé A., (1994) ; *Temps choisi et revenu de citoyenneté, au-delà du salariat universel*, Caen, Démosthène MAUSS
- Castell R. (1995) ; *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Castillo, G. y Orsatti, A. (comps) (2005); *Trabajo Informal y sindicalismo en América Latina y el Caribe: buenas prácticas formativas y organizativas*, CINTERFOR/OIT, Montevideo.
- Chauvin S (2009) ; « Des mobilisations bridées. Vertus et limites du syndicalisme informel parmi les travailleurs journaliers aux Etats-Unis », in Beroud S., Bouffartigue P. (Dir.) , *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, La Dispute, p. 253-270
- De Miras C. (2008) ; « Le secteur informel revisité. Mise au jour ou mise à jour ? Contextes latino-américain et maghrébin », in V. Baby-Collin et D. Mercier (Eds), *Dynamiques sociales et spatiales Amérique latine/Méditerranée*, PUP, p. 175-192
- Cingolani P. (2009) ; « Ce qu'il y a de nouveau dans le travail précaire. Ouvrir la réflexion savante sur le questionnement politique », in Beroud S., Bouffartigue P. (Dir.), *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, La Dispute, p. 59-76.
- García Rincón, M. F. (2006); "Appropriation of public space: politics of exchange and market transactions in Caracas, Venezuela" Ponencia presentada en el *SLAS Annual Conference*, Nottingham, Inglaterra, del 31 de marzo al 2 de abril de 2006.
- Germe J.-F. (1981) ; « Instabilité, précarité, et transformations de l'emploi », *Critiques de l'Economie Politique*, n° 15/16, pp.53-91

- Giraud B. (2009) ; *Faire la grève. Les conditions d'appropriation de la grève dans les conflits du travail en France. Thèse pour le doctorat en sciences politiques*, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Novembre.
- Hart K. (1973); “Informal income opportunities and urban government in Ghana”, *Journal of Modern African Studies*, 11
- Latouche S. (1998) ; *L'autre Afrique. Entre don et marché*, Albin Michel.
- Lautier, B. (1994) ; *L'économie informelle dans le tiers monde*. La Decouverte, Paris.
- Lelay S. (2007) ; « Précarisation salariale et souffrance sociale : une transformation de la gouvernabilité des classes populaires », *Interrogations ?*, n° 4, <http://revueinterrogations.org>.
- Moucharik S. (2008) ; « Classes populaires » et subjectivités politiques », *Les Mondes du Travail*, n° 6.
- Moulier-Boutang Y. (1998) ; *De l'esclavage au salariat. Economie historique du salariat bridé*, PUF-Actuel Marx.
- Nicole-Drancourt C. (1992.) ; « L'idée de précarité revisitée », *Travail et emploi*, 52.
- Neffa, J C. (2008); *La informalidad, la precariedad laboral y el empleo no registrado en la provincia de Buenos Aires*, CEIL-PIETTE, CONICET y Ministerio de Trabajo de la Pcia. de Bs. As., Buenos Aires.
- Paugam, S. (2000) ; *Le salarié de la précarité*. PUF, Paris.
- Pok, C (1992); “Precariedad laboral: personificaciones sociales en la frontera de la estructura del empleo”; *Documento de trabajo Nro.29; 1992*, Centro de Estudios e Investigacions Laborales, Buenos Aires.
- Portes, A (1995); *En torno a la informalidad: ensayos sobre teoría y medición de la economía no regulada*. FLACSO, México.
- Quijoux M. (2009) ; *Autogestions et appropriations populaires par les classes populaires en Argentine*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, novembre.
- Sevilla A. (2009) ; “Une comparaison de la fabrication de la violence liée à l'emploi. Licenciements massifs et intérim chez les ouvriers de l'automobile en Argentine et en France”, *3 ème Congrès de l'Association Française de Sociologie*, Paris, 14-17 avril.
- Souza, P y Tokman V (1995); “El sector informal y la pobreza urbana en América Latina” en Tokman V. (comp) *El sector informal en América Latina. Dos décadas de análisis*. Consejo Nacional para la Cultura y las Artes, México.
- Tokman, V (2004); *Una voz en el camino. Empleo y equidad en América Latina: 40 años de búsqueda*, Santiago de Chile, Fondo de Cultura Económica.